

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de membres

En exercice :	19
Présents :	18
Pouvoir :	0
Votes : pour :	18
contre :	0
abstention :	0

Date de la convocation : 9 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GIEVRES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gièvres sous la présidence de Madame Françoise GILOT-LECLERC, maire.

**PRESENTS** : Mme Françoise GILOT-LECLERC, M. Benoît PENET, Mme Marie-Thérèse DRUESNE, M. Serge DUVOUX, Mme Christine THIRY, M. Julien BERGEAT, Mme Claudine BLOIS, M. Jean-Claude COUTANT, Mme Blandine VATIN, M. Luis DIAS, Mme Christine JOUET, Mme Myriam LEROUX, M. Eric MOUSSOUT, Mme Jacqueline LE MASSON, M. Michel CARRE, Mme Pascale TOYER, M. Jean-Paul FURLOTTI et M. Hervé GUENAI.

**ABSENT NON EXCUSE** : Monsieur Frédéric MITRI

Madame Marie-Thérèse DRUESNE a été désignée secrétaire de séance.

### 2024.083 – TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

Vu la délibération en date du 14 décembre 2016,  
Vu la délibération en date du 25 novembre 2020,  
Vu la délibération en date du 11 décembre 2023,

Sur proposition de la Commission des Finances qui s'est réunie le 4 décembre 2024, il est proposé de revoir les tarifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 :

- **Concession temporaire de 15 ans :**
  - 1 emplacement : 150,00 €
  - 2 emplacements : 450,00 €
- **Concession trentenaire :**
  - 1 emplacement : 300,00 €
  - 2 emplacements : 910,00 €

Les concessions cinquantennaires sont supprimées.
- **Cases Columbarium :**
  - Temporaire 15 ans : 400,00 €
  - Temporaire 30 ans : 800,00 €

Les case columbarium cinquantennaires sont supprimées.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID : 041-214100976-20241216-2024\_083-DE

- **Caveau provisoire :** 10,00 € par jour
- **Jardin du souvenir :** 40,00 €

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

A Gièvres, le 17 décembre 2024

Le secrétaire de séance

M.T. DRUESNE



Le Maire

F. GILOT-LECLERC

